

République Française

Département
Aveyron

Commune d'Arvieu

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
de la Commune d'ARVIEU**

Séance du 25 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai à vingt-heures quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudine BRU, Maire.

Étaient présents :

Mmes BRU Claudine, PUECHGUIRAL Monique, LACAZE Hélène, Magali VERDALLE-LACROIX, Mrs ALBOUY Jean-Michel, BLANCHYS Pierre, LACAN Guy, FIRTION Charles, VAYSETTES Raymond, BOUNHOL Gilles, WILFRID Laurent.

Absents excusés :

COURONNE Jean-Paul donne procuration à Jean-Michel SOULIE
CLOT Robert donne procuration à Claudine BRU
DEJEAN Jean-Marc

Absents :

BENOIT Vincent

Magali VERDALLE-LACROIX a été nommée secrétaire.

Nombre de conseillers :

- en exercice : **15** - présents : **11**
- votants : **13** - absents : **04**

Date de convocation : 18 mai 2011

Date d'affichage : 18 mai 2011

**ANNULATION VOTE DU BUDGET ANNEXE 2011
LOTISSEMENT LE CLOS**

Madame le maire rappelle que le budget annexe 2011 du Lotissement Le Clos a été voté en conseil municipal le 26 avril dernier.

Elle informe l'assemblée que celui-ci présente une anomalie et qu'il est donc nécessaire d'annuler le dit document.

En effet, l'excédent d'investissement 2010 de 19 969,16 € été repris à tort sur le budget 2011, alors que celui-ci couvrait le déficit d'investissement de l'exercice 2009. De ce fait, le budget était présenté en suréquilibre en section d'investissement.

OUI l'exposé de madame le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'annuler le budget 2011 du lotissement Le Clos, voté le 26 avril 2011,

DECIDE de procéder au vote d'un nouveau budget pour l'exercice 2011.

**PRESENTATION ET VOTE DU NOUVEAU BUDGET 2011
LOTISSEMENT LE CLOS
Annule et remplace celui voté le 26 avril 2011**

Madame le Maire soumet la proposition du nouveau budget 2011 du budget annexe Lotissement Le Clos qui annule et remplace celui voté le 26 avril 2011.

VUE D'ENSEMBLE		
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	140 907.24 €	135 321.67 €
Résultat reporté (C/002)		5 585.57 €
Total Section de Fonctionnement	140 907.24 €	140 907.24 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	135 321.67 €	135 321.67 €
Total Section d'Investissement	135 321.67 €	135 321.67 €

(Extrait du budget annexe lotissement Le Clos 2011, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le nouveau budget annexe du Lotissement Le Clos 2011.

INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT AUX RESEAUX D'EAUX USEES
--

Compte tenu de l'article L.331-7 du code de la santé publique, qui stipule que les propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont tenu de se raccorder, peuvent être astreints par la commune, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire à verser une participation s'élevant au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'une telle installation,

Madame le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'instauration de cette participation, qui permettrait de financer en partie les travaux sur les réseaux d'assainissement des eaux usées.

OUI l'exposé de madame le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'instaurer une participation pour raccordement à l'égout, à compter du 1er juin 2011, FIXE le montant de cette participation forfaitaire de raccordement à l'égout à 1500 €, pour toutes les constructions rejetant les eaux usées domestiques et soumises à autorisation d'urbanisme. Dans le cas d'un habitat collectif, 1 participation forfaitaire par habitation ou logement sera facturée.

Le recouvrement de la participation sera exigible à compter du raccordement effectif de l'immeuble au réseau public. Elle donnera lieu à un titre de recette établi sur le budget annexe assainissement.

AUTORISE madame le maire à effectuer toutes les démarches concernant la mise en application de la présente décision.

SIAEP DU SEGALA - ADHESION DES COMMUNES DE LAGUEPIE ET DE SAINT-MARTIN-DE-LAGUEPIE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'adhésion des Communes de Laguépie (82) et Saint Martin Laguépie (81), pour l'ensemble de son territoire, au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du SÉGALA.

Elle propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la décision prise le 22 novembre 2010 par le Comité du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable su Ségala en faveur de l'adhésion des Communes de Laguépie et Saint Martin Laguépie avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Madame le maire précise que les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de ces adhésions sous réserve de l'accord des conseils municipaux des communes adhérentes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de madame le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE de donner un avis favorable à la demande d'adhésion des Communes de Laguépie et Saint Martin Laguépie au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du SÉGALA avec effet au 1^{er} janvier 2012.

REHABILITATION et MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE LANCEMENT DU PROJET

Compte tenu de l'échéance en matière d'accessibilité des bâtiments communaux et vu la vétusté de la mairie, le conseil municipal a projeté la réhabilitation de celle-ci. Madame le maire rappelle à l'assemblée que des crédits ont été voté au budget primitif et qu'il convient de lancer l'opération.

Dans le cadre d'un marché en procédure adaptée, elle propose de publier aux annonces légales un avis d'appel public à la concurrence pour le marché de maîtrise d'œuvre.

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de lancer l'opération de réhabilitation et de mise en accessibilité de la mairie,
AUTORISE madame le maire à publier un avis d'appel public à la concurrence pour la passation du marché de maîtrise d'oeuvre,
DONNE tous pouvoirs à madame le maire pour mener à bien l'opération.

AMENAGEMENT PLACE DU MARCHÉ A ARVIEU DESIGNATION DU MAITRE D'OEUVRE
--

Madame le maire rappelle à l'assemblée le projet de réfection de la place du marché, dont les crédits ont été votés au budget de l'année en cours.

Elle propose de désigner un maître d'œuvre pour l'étude et le suivi de ces travaux et présente l'offre de la société « Frayssinet Conseils et Assistance » (représentée par monsieur FRAYSSINET Fabrice), d'un montant HT de 3 600 €HT.

Ces communications entendues et après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DESIGNE la société « Frayssinet Conseils et Assistance », représentée par monsieur FRAYSSINET Fabrice, pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de la place du marché d'Arvieu,

AUTORISE madame le maire à signer la convention de Mission de Maîtrise d'Oeuvre ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en séance du 26 avril 2011, le Conseil Municipal a voté une somme de 13 000.00 € au compte 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

Il y a donc lieu de répartir cette somme, en attribuant une subvention aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions ci-dessous :

C.L.P.E. Ecole Publique (20€ x 74 élèves)	1 480.00€
Comité des Fêtes de Caplongue - Cap-Mômes 2011	2 000.00 €
Comité des Fêtes de Caplongue (Reversement CTL 2010)	1 472.72 €
Cap-Nanas	400.00 €
Familles Rurales	200.00 €
Club de Volley	400.00 €
Club de Tennis	800.00 €
Club Aviron	450.00 €
Société de chasse	800.00 €
Syndicat d'Initiative d'Arvieu	1 500.00 €
Pareloup Céor Football Club	800.00 €
Pareloup Céor Section Jeunes (15.5€ x 13 enfants)	201.50 €
ADMR du Lévézou	200.00 €
Société de Pêche du Lévézou	460.00 €
Familles Rurales « Céor-Viaur » - Centre de Loisirs	200.00 €
Familles Rurales « Céor-Viaur » (Reversement CTL 2010)	397.84 €
Familles Rurales Fed. Départ. Formation aux premiers secours	130.00 €
Prévention Routière	35.00 €
Transport MOULS	535.00 €
Bourse d'Apprentissage	100.00 €
Levezou Ségala XV (15.5€/10 joueurs)	155.00 €

BATIMENT BASE NAUTIQUE MISE A DISPOSITION PERIODE ESTIVALE 2011
--

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal

- la délibération du 1^{er} février 2011, où celui-ci a décidé la mise en location du bâtiment de la base nautique du 27 juin au 31 août prochain, en procédant à une publicité,
- la séance du 1^{er} mars dernier, où elle les a informé que seule, l'association Egalité Sur l'Eau, intéressée par la gestion du dit bâtiment, a fait une proposition de 1000€ de loyer mensuel.

Madame le maire informe qu'un bulletin d'information d'EDF sur l'évolution du niveau du Lac de Pareloup vient de paraître. Celui-ci précise que compte tenu des prévisions mensuelles de température pour les prochains mois, de la pluviométrie passée et des débits observés, l'année 2011 serait une année historiquement sèche.

Aussi, le re-calcul de la courbe de remplissage du Lac de Pareloup montre que le niveau moyen théorique atteint par le lac au 1^{er} juillet prochain serait uniquement de 799.09 mNGF, soit 3m60 en dessous des prévisions initiales. Donc, cette situation va sérieusement compromettre les activités touristiques et nautiques.

Par courrier du 24 mai dernier, l'association ESL a fait part de son extrême inquiétude par rapport à cette situation. En effet, la pratique des activités nautiques adaptées à l'handicap ne sera pas possible compte tenu que le ponton est hors d'eau. De ce fait, la plupart des structures ont préféré annuler leur réservation d'hébergement et d'activité.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, Egalité Sur l'Eau souhaite revoir sa proposition concernant la gestion du centre d'hébergement, notamment le montant du loyer.

Considérant que le niveau du Lac de Pareloup ne permettra pas les activités nautiques adaptées à l'handicap,

Considérant qu'il est tout de même souhaitable que le centre soit ouvert à l'hébergement,

Considérant les délais qui ne permettent pas d'envisager d'autres solutions,

le conseil municipal, à l'unanimité des voix

DECIDE de modifier la délibération du 1^{er} février 2011 en mettant à disposition le bâtiment de la Base Nautique d'Arvieu à l'association Egalité Sur l'Eau, pour la période du 15 juin au 31 août 2011,

DEMANDE à la dite association, le reversement à la commune 10% des recettes nettes correspondant à l'hébergement: recettes brutes amputées des frais de fonctionnement

(consommation d'eau et d'électricité, assurance du centre et du matériel, affiliation à la Fédération Française Handisport, entretien du centre). Si les recettes d'hébergement sont inférieures aux frais de fonctionnement ci-dessus énumérés, il n'y aura pas de versement, ni de compensation.

DEMANDE à l'association de fournir un état mentionnant l'ensemble des réservations sur la période concernée et de fournir les justificatifs des différents frais à déduire,

AUTORISE madame le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

RESTRUCTURATION DU RESEAU HTA DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE PAR ERDF SUR LE SECTEUR DE CAPLONGUE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a été informée par ERDF d'un projet important de restructuration du réseau de distribution publique d'électricité moyenne tension sur le secteur de Caplongue.

Ces travaux conséquents ont pour objectif de permettre l'absorption d'une production solaire installée sur la commune voisine d'AURIAC-LAGAST.

Après examen de l'étude effectuée par un bureau mandaté par ERDF, il ressort que le tracé projeté avec une technique souterraine, emprunte la voie départementale traversant le village de Caplongue. Compte tenu des dégradations importantes qui seront causées à la voirie dans la traverse de Caplongue, laquelle a fait l'objet de travaux importants d'aménagement, madame le Maire propose au conseil municipal de demander à ERDF de revoir l'étude initiale afin que soit dégagée un projet qui n'impacte pas aussi fortement la voirie à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considérant :

- la nature du projet qui n'a pour objectif que de répondre à un investissement privé,
- l'impact important sur la voirie communale en parfait état,

DECIDE d'émettre des réserves au projet tel qu'il est présenté par ERDF,

PROPOSE à ERDF un nouveau tracé qui éviterait la traversée du village de Caplongue en empruntant le chemin rural contournant le village côté nord, en suivant la bordure des parcelles n°519, 520, 514, 518 et rejoignant le chemin du cimetière,

DEMANDE à ERDF que le bureau d'études établisse un projet tenant compte de la proposition ci-dessus ou bien un nouveau projet moins impactant en terme de voirie - projet qui sera présenté à la mairie dans la mesure

DEMANDE la dissimulation du réseau aérien basse tension existant à partir du cimetière.

QUESTIONS DIVERSES

Chemin de l'Etang – madame le maire informe le conseil municipal que, suite au procès du chemin de l'étang ainsi qu'au bornage de celui-ci, monsieur GAUBERT Claude a formulé une demande d'échange de terrain (18m² contre 153m², en sa faveur). Une question ressort du débat : *Qui est le réel propriétaire de l'ancien lavoir ? En effet, les 18m² correspondent à cet emplacement.* Compte tenu de la complexité du dossier et pour visualiser les lieux, monsieur Jean-Michel ALBOUY propose de se rendre sur place lors de la prochaine séance pour ainsi en délibérer.

PER – le projet n'étant pas encore labellisé, les travaux se feront à l'automne.

Maison de la Chasse – la société de chasse a déposé un Certificat d'Urbanisme pour la construction du bâtiment sur la parcelle de la serre route de Girman. Ce CU devrait être favorable si la commune s'engage à réaliser les travaux de raccordement au réseau collectif d'assainissement.

CPDC – Le Comité Professionnel de Distribution de Carburant a demandé une nouvelle fois un complément d'information pour la subvention concernant la station service. La commission d'attribution se réunira en septembre prochain.

SIEDA – La convention pour l'entretien de l'éclairage public arrivant à expiration cette fin d'année, une consultation générale sera effectuée.

La Poste demande si l'on édite un nouveau Prêt à Poster – l'assemblée est favorable à garder le même.

Tourbière – une nouvelle tranche de travaux se prépare.

Maison Marty – un privé serait éventuellement intéressé pour y faire des logements locatifs.

Révision du document d'urbanisme – madame le maire informe le conseil du prochain planning des réunions concernant le PADD.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h50.